



SYNODUS EPISCOPORUM

Communiqué de la Secrétairerie Générale du Synode des évêques

Prolongation du délai pour la première phase du parcours synodal

Les nombreuses communications qui nous sont parvenues au cours de ces premières semaines du parcours synodal de la part des Conférences épiscopales, des diocèses et des éparchies sont vraiment une confirmation encourageante de ceux qui, dans l'Église, s'engagent à célébrer la première phase du parcours synodal. Cette première phase diocésaine du synode qui a pour thème *Pour une Église synodale : communion, participation et mission* a pour enjeu la consultation du peuple de Dieu. Pour tout cela, nous sommes vraiment reconnaissants.

Au cours de cette période, nous avons entendu, à maintes reprises et de différents lieux, la demande de prolonger la durée de la première phase du parcours synodal afin d'offrir une plus grande opportunité au peuple de Dieu de vivre une expérience authentique d'écoute et de dialogue.

Conscient qu'une Église synodale est une Église qui écoute, considérant que cette première phase est essentielle pour ce chemin synodal, évaluant ces demandes et cherchant toujours le bien de l'Église, le Conseil Ordinaire du Synode des Évêques a décidé de prolonger **jusqu'au 15 août 2022** le délai pour la présentation des synthèses des consultations de la part des Conférences épiscopales, des Églises orientales catholiques *sui iuris* et des autres organismes ecclésiaux.

Vatican, 29 Octobre 2021